

Québec, le 19 septembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement.
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 14 juin 2017, le député de Berthier déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant l'ajout de ressources ambulancières dans la région de Saint-Zénon, de Saint-Michel-des-Saints et de Manawan.

Les trois endroits mentionnés ci-haut font partie de la zone ambulancière 14-640-Saint-Michel-des-Saints. À la suite du changement de vocation du Centre local de services communautaires de Saint-Michel-des-Saints, la durée des transports s'est allongée. Afin de pallier à cette situation, un ajout temporaire de 30 heures de service hebdomadaires additionnelles avait été consenti le 11 février 2013. Celui-ci a été rendu permanent le 1^{er} avril 2016.

Pour l'année 2015-2016, les ressources ambulancières de ce territoire (zone 14-640-Saint-Michel-des-Saints) ont été en occupation clinique 18,9 % des heures de service autorisées. Ce taux d'occupation comprend notamment les affectations pour des demandes de service par la réserve Atikamekw de Manawan. Nous sommes actuellement en réflexion concernant la demande de Manawan.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-03770